

LE MANOIR DU BOIS-NOBLET, à Louerre

Tuffeau blond et toits d'ardoises, silhouette bien découpée, le Bois-Noblet est un des ces charmants manoirs du début du XVI^{ème} siècle où l'on ne serait qu'à demi-étonné d'entendre deviser Ronsard ou du Bellay. Un portail imposant, flanqué d'une belle tour en pierre de taille - ancienne fuie à pigeons qui se donnait des allures de forteresse, mais n'est en réalité munie d'aucune meurtrière - donne accès à la cour. Le logis conserve quelques ouvertures à nervures prisma-

tiques, de belles cheminées, une jolie tourelle d'escalier ; un peu plus tard, allaient s'y adjoindre une petite aile et un pavillon à la haute toiture, contenant peut-être un oratoire.

La seigneurie du Bois-Noblet, qui relevait de l'abbaye de Tournus, à cause de son prieuré de Cunauld, et dont dépendait, sur Denezé et Rochemenier, un fief censif, relevant, lui, de la baronnie de Trèves, appartenait, en 1457, à Guillaume Lemarié. Elle passe après lui à Pierre du Vau, 1514, à qui l'on peut vraisemblablement attribuer la construction actuelle. Sans être très puissant, ce petit seigneur possède un solide patrimoine : la seigneurie du Vau, à La Jumellière, dont sa famille tire son nom ; le logis de Vau, dans le bourg de Rochefort-sur-Loire ; les seigneuries de Sénil, à Montilliers, et de Sazé, à Chemellier ; le domaine de la Biquerie, à Saint-Aubin-de-Luigné ; les moulins à eau des Trois-Perriers, à Neuvy. Son fils aîné, Julien, héritera de l'ensemble ; les cadets, Mathurin et Jehan, recevant en usufruit une ferme à Coron et quelques rentes. En 1539, sa veuve, Isabeau de Brehem, tutrice de ses enfants, fera déclaration de ces biens qui passeront ensuite à son fils François.

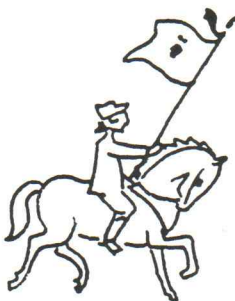
Dès 1556, on voit celui-ci, avec Renée Fresneau, son épouse, vendre le logis du Vau et le fief de la Biquerie ; la seigneurie de Sazé suivra bientôt : naguère très à son aise, la famille commence à subir, comme beaucoup d'autres petites familles nobles de ce temps, les effets des bouleversements économiques du XVI^{ème} siècle ; l'ancienne noblesse s'adapte mal aux temps nouveaux, tandis que s'enrichissent les marchands... Son fils Jacques ne gèrera pas mieux son capital : quoiqu'on le trouve un moment en possession du manoir voisin du "Vau de Louette", il est contraint, après la mort de sa femme, Claude de Brieux, de vendre "à grâce", le Bois-Noblet en 1593, au marchand Mathurin Boullay ; la "vente à grâce" était une disposition de notre ancien droit permettant de racheter durant quelques années : le pauvre Jacques du Vau espérait sans doute une providentielle rentrée d'argent, mais celle-ci ne vint pas...

fief censif : soumis au cens à un impôt.

Manoir du Bois-Noblet à Louerre.

Par cessions successives, le manoir passera, dès 1595, à un gentilhomme normand, Louis de Lescrivain, marié en 1582 à Anne Surguin, fille du premier avocat du roi au présidial d'Angers ; leur fils, Jean, écuyer du duc de la Trémoille, en 1635, épousera Renée Davy d'Argentré, dame de Mirebeau à Rablay. Il demeurerait encore au Bois-Noblet en 1671, mais les enfants de sa fille Anne, mariée à Alain du Breil, sieur de Closneuf, aliéneront la propriété ; elle sera, comme simple exploitation agricole, rattachée au domaine de Trèves en 1751, puis à celui de la Félonnière au XIX^{ème} siècle.

Acquise récemment par M. et Mme François de Barbeyrac, cette ravissante demeure fait actuellement l'objet d'excellents travaux de restauration.



(1) voir à son sujet l'article Vau-de-Louerre